

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 103

Rubrik: Chez nous et à l'étranger

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

Les femmes et la vie politique

(Suite de la page 3)

nombreuses : la Suisse est la lanterne rouge de l'Europe dans tant de domaines ; le nombre de jeunes filles dans l'enseignement supérieur est de 17 % alors qu'en France, il est de 43 %, en Finlande de 49 %. Le nombre de jeunes filles qui abandonnent leurs études en cours de route est plus élevé qu'ailleurs, comme de celles qui, ayant terminé leurs études, n'exercent pas leur métier.

— VEILLER A CE QU'IL Y AIT PARTOUT DES FEMMES : dans les commissions, les conseils, les groupes d'étude...

Il ne faut pas se laisser décourager en répétant que la proportion des femmes dans les conseils législatifs et exécutifs étrangers a diminué. En France, cela peut s'expliquer par le fait que les premières candidates, après la libération, étaient celles qui avaient joué un rôle important dans la Résistance française, elles avaient donc une « political visibility ».

Aujourd'hui, les femmes qui font de la politique en France ne sont plus parées de cette auréole ; d'autre part, comme le relèvera fort justement quelqu'un dans la discussion — elles ne font pas partie de syndicats, de groupes de pression, d'associations professionnelles, elles n'ont donc pas, dès le départ, le même prestige que l'homme, connu de tout un entourage. La voix plus faible de la femme est également un handicap. La « political visibility » de la femme ne sera jamais aussi élevée que celle d'un homme et les partis présenteront toujours davantage de candidats masculins. Il faut ajouter également, en ce qui concerne la France, que le système électoral a changé et que la femme avait davantage de chances avec le scrutin de listes qu'avec le système majoritaire pratiqué actuellement : on a envoyé les femmes comme candidates dans les circonscriptions où le parti qu'elles représentaient n'avait aucune chance d'être élu.

— EVITER D'ETRE LA FEMME SYMBOLE, c'est-à-dire éviter d'être la seule femme dans un groupe d'hommes, qui apaisent ainsi leur conscience en admettant une représentante du sexe opposé qui ne pourra absolument rien faire de par son isolement.

— FAIRE ATTENTION AU CAP DES 25 % : dès qu'il y a 25 % ou davantage de femmes quelque part, les hommes parlent de l'énhauissement féminin (ce n'est pourtant toujours qu'une minorité !). A partir de ce moment, il devient difficile de travailler avec les hommes, ceux-ci faisant barrage à tout ce qui vient des femmes.

— ABANDONNER SA TIMIDITE : les femmes ne sont pas moins capables que les hommes, pas moins compétentes qu'eux ; elles sont préte toutes administratives de leur ménage. Si prendre la parole en public leur semble chose impossible ou difficile, qu'elles ne dédaignent pas les associations féminines : c'est une école de cadres, elles y apprennent à parler, à travailler.

Après cette série de conseils présentés par Mme E. Sullerot avec des commentaires intelligents, montrant à quel esprit brillant et bien informé nous avions affaire, la discussion de plus d'une heure qui s'engagea prouva à quel point les auditrices et auditeurs — qui étaient près de 200 — avaient été captivés par le sujet.

* * *

Moins d'un mois après la conférence d'Evelyne Sullerot sur ce sujet, l'Association « Rencontres féminines », présidée par Mme J. Tappy, directrice d'école, a demandé à Mme Lise Girardin, membre du Conseil administratif et ancien maire de Genève, de venir présenter un exposé aux quelque cent dames réunies jeudi après-midi 27 novembre, dans un salon d'un hôtel lausannois.

Avec sa belle et tranquille autorité, Mme Girardin convainc ses auditrices que les femmes se sont parfaitement adaptées à la vie politique, qu'elles ont été adoptées par leurs collègues, assimilées dans les partis et les conseils, à tel point que les hommes ne se souviennent plus si une motion ou un rapport a été présenté par une femme ou par un homme.

Cependant Mme Girardin pense que si les femmes, en général, manquent d'intérêt pour la politique, les partis en portent une grande responsabilité : ils ne savent pas parler aux femmes, pas plus qu'aux jeunes, d'ailleurs.

Qu'y a-t-il de changé dans les conseils législatifs, dans les commissions, depuis que les femmes y sont présentes ? On constate davantage de souplesse dans les discussions, les échanges possibles sont plus nombreux ; le travail, dans les commissions est plus rapide : il n'est plus nécessaire d'aller interroger de tierces personnes. Le travail y est fait avec plus de soins : les hommes ont voulu se montrer sous leur meilleur jour, et les habitués — même celle de la minute et de l'application — se permettent vite ! On a souvent donné des présidences de commissions à des femmes... parce qu'il y a un rapport à présenter ! Est-ce une malice de la part des hommes, on ne sait ; en tout cas, les femmes ont tout de suite fait l'apprentissage de ce qu'il y a de plus difficile.

Mme Girardin montre ensuite que les conseillères et les députées ont eu l'occasion de collaborer et d'agir dans toutes sortes de problèmes différents relevant de départements divers. Que ce soit la question de la démocratisation des études ou celle du parking en plein centre, le budget de l'Etat ou l'heure d'ouverture des magasins, partout les femmes ont leur mot à dire, partout elles ont aidé à trouver la solution.

Mme E. Sullerot nous avait donné le point de vue d'une sociologue étrangère à la Suisse — notre situation était vue de l'extérieur — Mme L. Girardin nous a présenté le même problème vu de l'intérieur, par quelqu'un qui se trouve en plein dans l'action politique. Les auditrices qui ont entendu ces deux exposés aussi remarquables, l'un que l'autre, aussi différents qu'il est possible entre deux températures de l'été, se sont certainement félicitées de leur chance.

Simone Chapuis-Bischof

Session de l'UNESCO

Controverses au sujet de la jeunesse

Nous avons été surpris par les manifestations turbulentes qui, comme la grippe asiatique provenant de Chine, ont submergé le vieux, le nouveau et le tiers monde. La plupart des adultes de nos jours se donnent beaucoup de peine pour comprendre cette jeunesse qui veut détruire le confort agréable de notre civilisation, au lieu d'en largement. Les aînés ne font presque plus valoir leur autorité, ainsi que le faisaient encore leurs pères et, encore plus, leurs grands-pères. Mais c'est justement les plus jeunes parmi ces adultes, donc ceux en-dessous de 30 ans, qui condamnent cette jeunesse contestataire beaucoup plus sévèrement que ne le font ceux dans la quarantaine et la cinquantaine.

POINT DE VUE HISTORIQUE

A l'occasion de la récente session de l'Unesco, à Luxembourg, près de 80 délégués, actifs dans divers domaines, s'efforcent de faire une analyse de la situation, mais il y eut presque autant d'opinions que de participants ! Ce qui, à mon avis, ne fut pas assez pris en considération, est le logique historique de ces manifestations turbulentes.

Les adultes tolérants qui, désconcertés, se trouvent en face d'une jeunesse brandissant les drapées rouges de la révolution ou même les noirs de l'anarchie, oublient qu'autrefois c'étaient toujours les jeunes, et de préférence les jeunes de milieu, aisés, même aristocratiques, rarement les pauvres qui, en somme, en auraient eu le plus besoin, qui se montraient révolutionnaires.

Les premiers chrétiens qui, semble-t-il, ressemblaient extérieurement et par leur caractère pacifique, aux hippies de nos jours, n'étaient pas des sectaires étrangers au monde, ils ne pouvaient pas supporter l'empire romain établi.

Nos vieux confédérés, craints partout en tant que guerriers, n'étaient pas des « pères » fidèles à l'Etat, tels que les chantent aujourd'hui les vieux messieurs dans leurs chœurs, mais des casse-cous juvéniles. Aujourd'hui on les appellera des « blousons noirs ».

La révolution française ne fut pas l'œuvre de la population d'un certain âge qui, plus tard, dansant autour de la guillotine, mais de jeunes aristocrates dont quelques-uns, comme par exemple Comte Mirabeau, souffraient, non sans raison, d'un complexe paternel (Vaterkomplex). Les hommes qui, en 1830 et 1848, montaient sur les barricades ne se considéraient pas comme des « citoyens tranquilles », mais comme des jeunes révolutionnaires. Nous devons donc prendre au sérieux ce qui se passe aujourd'hui.

Au cours de ce siècle, la jeunesse s'est laissé entraîner sans résistance deux fois dans des guerres mondiales, par les générations plus âgées et ceci, partout, « au nom de la Patrie ». La révolution russe, la République de Weimar, l'Italie fasciste, le Reich hitlérien et l'Espagne de Franco, par contre, furent créés par des hommes qui comptaient au moins 40 ans.

COMMENT RÉAGIR ?

D'un côté, les messieurs d'un certain âge sont d'avis que les mères devraient absolument se vouer entièrement aux enfants. Que lorsque le gain de père est insuffisant, c'est à l'Etat d'aider financièrement afin que la mère puisse rester à la maison.

De l'autre, des femmes constatent que ce sont les enfants des mères exerçant un métier qui sont plus débrouillards que les autres, bien « cocolés ».

Ces enfants apprennent, même en ville, à avoir une certaine responsabilité, ainsi que c'est le cas pour les enfants de paysans. C'est justement l'étrange

tasse familiale qui est refusée par la jeune génération.

A cette rencontre de l'Unesco, quelques aînés, et pas des plus rétrogradés, témoignent de leur appréhension en face de la jeune génération contestataire, tout en se donnant beaucoup de peine pour comprendre sa conception de la vie, diffé-

rente de la leur. Mais un jeune, le député argovien Silvio Bircher, co-fondateur du Team 67, eut le mot de la fin. Après avoir critiqué la médiocrité et l'esprit « trop suisse », il affirmait que diverses générations pouvaient et devaient vivre côté à côté, car « jeunesse, vieillesse et esprits ouverts ne s'excluent pas mutuellement ». Margrit Götz

Le chemin le plus court pour obtenir le suffrage féminin

passe par le postulat Gerwig, du 9 octobre 1969.

Il est ainsi conçu : « Selon l'article 74, 2e alinéa, de la Constitution fédérale, il est réservé à la législation fédérale de régler d'une manière uniforme le droit de vote. Le Conseil fédéral est invité en conséquence à examiner s'il ne serait pas possible d'introduire le suffrage féminin dans les élections et votations fédérales, en donnant une nouvelle teneur à l'art. 2 de la loi fédérale sans modification de la Constitution. »

Cela signifie : Puisque rien dans notre Constitution n'exclut le suffrage féminin, il pourrait être introduit par une rédaction nouvelle de l'article de la loi fédérale en question. Les modifications de la loi fédérale sont cependant soumises au référendum facultatif. Si le Conseil fédéral, se basant sur le postulat Gerwig (qui auparavant doit être accepté par le Conseil national) propose à l'Assemblée fédérale une modification de la loi fédérale sur les votations et élections en faveur des femmes, et si les deux Chambres se déclarent d'accord avec cette proposition, une votation n'aurait lieu que si, comme l'exige le référendum, 30 000 hommes le demandaient.

Si, à l'échéance, le référendum n'était pas utilisé, le suffrage féminin sur le plan fédéral serait alors réalisé. De ce fait non seulement beaucoup de temps et de travail, mais aussi beaucoup d'argent pourraient être économisés. Car une votation fédérale engloutit des centaines de milliers de francs. Les divers cantons qui, au moment de la réalisation du droit de vote des femmes sur le plan fédéral n'auraient pas encore introduit le suffrage féminin dans leurs cantons et communes, ne seraient nullement obligés de l'introduire de façon précipitée. Ils auraient toute liberté de choisir le moment propice.

Nous espérons que le Conseil fédéral se saisira avec gratitude du postulat Gerwig car, il avait promis en décembre 1968 déjà, qu'il ferait « tout ce qui est en son pouvoir » pour accorder le droit de vote aux femmes. F. S.

RÉFLEXIONS AUTOUR DU PETIT ÉCRAN

Pour toutes les Marie-Plaisance

Fin novembre et début décembre, vous aurez vu en famille le feuilleton de la TV romande : Le petit monde de Marie-Plaisance, scénario, adaptation et dialogues de Jean-Pierre Jaubert, réalisation d'André Pergament.

Quand on connaît les difficultés attachées à ce genre d'émissions, on peut rendre hommage à l'auteur qui a su faire un spectacle de famille (l'heure de diffusion était celle du repas du soir) intéressant petits et grands. Tel était son propos et il s'agissait de la vie de tous les jours d'agriculteurs cévenols, et non de littérature. Les difficultés d'exploitation des domaines, un certain conflit de générations, les problèmes débattus avec passion sur le bruit des cigales, en voilà l'essentiel.

Cela signifie : Puisque rien dans notre Constitution n'exclut le suffrage féminin, il pourrait être introduit par une rédaction nouvelle de l'article de la loi fédérale en question. Les modifications de la loi fédérale sont cependant soumises au référendum facultatif. Si le Conseil fédéral, se basant sur le postulat Gerwig (qui auparavant doit être accepté par le Conseil national) propose à l'Assemblée fédérale une modification de la loi fédérale sur les votations et élections en faveur des femmes, et si les deux Chambres se déclarent d'accord avec cette proposition, une votation n'aurait lieu que si, comme l'exige le référendum, 30 000 hommes le demandaient.

J. L.

Pour vos tricots, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

GENEVE Rue de la Croix-d'or 3



Des contacts fructueux tout au long de l'année 1970, c'est ce que les ANNONCES SUISSES S.A. « ASSA » vous souhaitent, en vous remerciant sincèrement de la confiance que vous leur témoignez.

FRAISSE & C°

TEINTURERIE GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95